## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Présents:

Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOIPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme DAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme AURISSET. MICHAUT. ADAM. ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme

GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Pouvoirs: Anne VOELTZEL à André BERNOS

> Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET Sandrine HIRSCHINGER Bernard AURISSET à

Marc OXIBAR à Michel ADAM Hervé LUCBEREILH à

Daniel LACRAMPE Dominique FOIX à Denise MICHAUT Gérard ROSENTHAL Maylis DEL PIANTA à Marylise GASTON à Bernard UTHURRY Jean-Pierre TERUEL Martine MIRANDE

Suppléants: Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés: Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne

MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RECU

**RAPPORT N° 151217-21-AID-**

24 DEC. 2015 10

SOUS-PACFECTURE

## FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA COMMUNE DE MOUMOUR

Mme MIRANDE précise que le règlement d'intervention de la Communauté de Communes en matière de fonds de concours à ses communes-membres vient d'être approuvé par notre Conseil Communautaire ; il prévoit notamment l'attribution de fonds de concours exceptionnels.

Cette nouvelle disposition a été instaurée pour aider les communes à faire face à des situations exceptionnelles.

Cela a été notamment le cas de la commune de Moumour en début d'été quand l'entreprise chargée de procéder à la rénovation du sol d'une classe s'est inquiétée de l'état des planchers. Une expertise est venue confirmer que les éléments porteurs étalent également atteints, ce qui a conduit Madame le Maire à fermer les locaux à toute activité en regard des risques encourus pour la sécurité des occupants.

En attendant les travaux de construction d'une nouvelle école, les salles de classes ont été relogées dans des locaux de la mairie ce qui a nécessité des frais divers de première urgence :

diagnostics électriques, missions de contrôles techniques, électricité, alarme incendie, plomberie, location algeco....., soit un montant de l'ordre de 52 127.46 €.

Etant précisé que l'enveloppe prévue en 2015 pour les fonds de concours présente un reliquat de 17 000 €, il vous est donc proposé de compléter l'article budgétaire correspondant de 8 000 €.

Ouï cet exposé,

## Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours exceptionnel avec la commune de Moumour et à débloquer les fonds
- VOTE les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures

Affiché le Mir. Vas

Le Président

Daniel LACRAMPE

REGU

ie 24 DEC, 2015

SOUS-PREFECTURE OLORON 5TH MARIE